

ROYAUME DU MAROC
Maître d'ouvrage : LA SOCIETE FONCIERE CMC S.A.
Maître d'ouvrage délégué : OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 08/2023

Le **14 Février 2023 à 10 Heures**, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour le compte de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail en maîtrise d'ouvrage déléguée, ayant pour objet **L'Acquisition, l'installation mise en service, maintenance et formation à l'utilisation des équipements HSE destinés aux Cités des métiers et des compétences de la région CASABLANCA répartie en lots suivants :**

- **LOT N°1 : Protection Incendie**
- **LOT N°2 : Equipement HSE et premiers secours SST.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

Les cautions provisoires sont fixées à la somme de :

- **LOT N°1 : Vingt-sept mille sept cent Dirhams (27 700.00 DH)**
- **LOT N°2 : quatorze mille six cent Dirhams (14 600.00 DH)**

Les estimations des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage sont fixées à la somme de :

- **LOT N°1 : Un million huit cent quarante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatre Dirhams (1 845 984,00 DH) en TTC.**
- **LOT N°2 : Neuf cent soixante et onze mille quatre cent cinquante-quatre Dirhams (971 454,00 DH) en TTC.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPT

Les concurrents peuvent :

- ❖ soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- ❖ soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ;
- ❖ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ❖ Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°6 du règlement de consultation

المملكة المغربية

صاحب المشروع: LA FONCIERE CMC S.A

صاحب المشروع مفوض: مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

رقم 2023/08

في يوم 14 فبراير 2023 على الساعة العاشرة صباحاً، سيتم في مكتب الإدارة العامة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل الكائن بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء ، فتح الأطراف المتعلقة بطلب عروض الأثمان المفتوح لحساب مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل في إدارة المشاريع بالتفويض ، لأجل اقتناء، تركيب وتشغيل الصيانة والتدريب على استخدام معدات الصحة والسلامة والبيئة لفائدة مدن المهن والكفاءات لجهة الدار البيضاء موزعة على الحصص كالتالي:

- الحصة الأولى: الحماية من الحرائق.
- الحصة الثانية: معدات الصحة والسلامة والإسعافات الأولية :

يمكن سحب ملف طلب العروض بمصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء، كما يمكن كذلك سحبه إلكترونيا من بوابة صفقات الدولة: www.marchéspublics.gov.ma وكذا من بوابة مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل على العنوان التالي: www.ofppt.ma.

وتبلغ الضمانة المؤقتة:

- الحصة الأولى: سبعة وعشرون ألفا وسبعمئة (27 700,00) درهم
- الحصة الثانية: أربعة عشر ألفا وستة مئة (14 600,00) درهم

والكلفة التقديرية للأعمال المحددة من طرف صاحب المشروع تبلغ:

- الحصة الأولى: مليون وثمانمائة وخمسة وأربعون ألفا وتسعمائة وأربعة وثمانون درهم (1 845 984,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة الثانية: تسعمائة وواحد وسبعون ألفا وأربعمائة وأربعة وخمسون درهم (971 454,00) مع احتساب جميع الرسوم

يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين لمقتضيات المواد 27، 29 و 31 من نظام الصفقات الخاص بمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل.

ويمكن للمتنافسين :

- إما إرسالها عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور؛
- إما إيداع أطرفتهم مقابل وصل، بمكتب مصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء؛
- إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأطراف.
- إما أن يتم إرسالها إلكترونياً وفقاً لأحكام قرار وزارة الاقتصاد والمالية رقم 20-14 بتاريخ 8 ذي القعدة 1435 (4 سبتمبر 2014) المتعلق بإزالة الطابع المادي لإجراءات المشتريات العامة.

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 6 من نظام الإستشارة

ROYAUME DU MAROC

MAITRE D'OUVRAGE

SOCIETE FONCIERE CMC S.A.

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

Dossier d'Appel d'offres

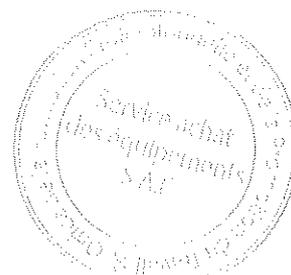
Ouvert sur offres de prix

N° *D.S.* / 2023

Objet de l'Appel d'offres :

Acquisition, installation mise en service, maintenance et formation à l'utilisation des équipements HSE destinés aux Cités des métiers et des compétences de la région CASABLANCA répartie en lots suivants :

- Lot N°1 : Protection incendie
- Lot N°2 : Equipements HSE et Premiers secours SST



**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(R. C.)**



SOMMAIRE

ARTICLE 1	: OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.	4
ARTICLE 2	: MAITRE D'OUVRAGE	4
ARTICLE 3	: MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE	4
ARTICLE 4	: DEFINITIONS	5
ARTICLE 5	: CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS.	5
ARTICLE 6	: JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS.	6
ARTICLE 7	: DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ORGANISMES PUBLICS.	7
ARTICLE 8	: CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.	8
ARTICLE 9	: OFFRE VARIANTE.	9
ARTICLE 10	: COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.	10
ARTICLE 11	: INFORMATION DES CONCURRENTS.	10
ARTICLE 12	: MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.	10
ARTICLE 13	: REPARTITION EN LOT.	11
ARTICLE 14	: PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.	12
ARTICLE 15	: RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.	12
ARTICLE 16	: DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS.	13
ARTICLE 17	: DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.	13
ARTICLE 18	: LANGUE DE L'OFFRE.	13
ARTICLE 19	: PRIX PREFERENTIELS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.	13
ARTICLE 20	: MONNAIE DE L'OFFRE.	14
ARTICLE 21	: DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES.	14
ARTICLE 22	: EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS.	14



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE N°1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet : Acquisition, installation mise en service, maintenance et formation à l'utilisation des équipements HSE destinés aux Cités des métiers et des compétences de la région CASABLANCA répartie en lots suivants :

- Lot N°1 : Protection incendie
- Lot N°2 : Equipements HSE et Premiers secours SST

Il est établi en vertu des dispositions de l'article n°18, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement des marchés de l'OFPPT. Toute disposition contraire au règlement des marchés de l'OFPPT est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article n°18 et des autres articles du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°2 : MAITRE D'OUVRAGE

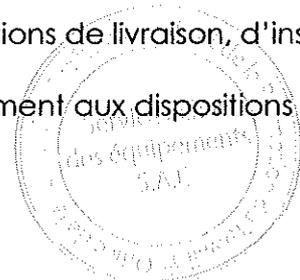
Le maître d'ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est : la **Société Foncière CMC S.A.**

ARTICLE N°3 : MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

Le maître d'ouvrage délégué est l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Outre le lancement et le jugement de la procédure des Appels d'offres, la mission de la maîtrise d'ouvrage déléguée est portée sur :

- Le suivi d'exécution du marché ;
- Les démarches, éventuelles, nécessaires à l'obtention de l'exonération des droits de douanes ;
- La coordination nécessaire pour La préparation des conditions de livraison, d'installation et de réception des équipements ;
- La signature des bons de dépôt et des livraisons conformément aux dispositions prévues par ce marché ;
- La réception provisoire du marché ;
- La réception définitive du marché ;
- La liquidation et le paiement des dossiers de facturation.



L'OFPPT représente la Société Foncière CMC S.A. à l'égard du titulaire de ce marché dans l'exercice des attributions qui lui sont confiés jusqu'à ce que la Société Foncière des CMC ait constaté l'achèvement de sa mission.

ARTICLE N°4 : DEFINITIONS.

Au sens du règlement des marchés de l'OFPPT on entend par :

1- **Attributaire** : concurrent dont l'offre a été retenue avant la notification de l'approbation du marché ;

2- **Autorité compétente** : l'ordonnateur ou la personne déléguée (sous-ordonnateur) par lui pour approuver le marché ;

3- **Concurrent** : toute personne physique ou morale qui propose une offre en vue de la conclusion d'un marché ;

4- **Groupement** : deux ou plusieurs concurrents qui souscrivent un engagement unique dans les conditions prévues à l'article 140 du règlement des marchés publics de l'OFPPT ;

5- **Titulaire** : attributaire auquel l'approbation du marché a été notifiée.

ARTICLE N°5 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article n°24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

Peuvent valablement participer et être attributaire(s) de(s) marché(s) afférent(s) au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales, qui :

- a) Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- b) Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;
- c) Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article n°142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation de marchés.



ARTICLE N°6 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS.

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

A- Le dossier administratif comprend :

1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- a) Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, établie conformément au modèle joint en annexe.
- b) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant. En cas de groupement, le cautionnement provisoire doit être constitué conformément aux dispositions du § C de l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- c) Le cautionnement provisoire doit être au nom de la société foncière CMC

N.B : 1- Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements agréés à cet effet par le ministre chargé des finances Marocain (pour les candidats étrangers, ces cautions personnelles et solidaires doivent être avalisées par une banque marocaine).

2- Les pièces a et b ne doivent exprimer aucune restriction ou réserve sous peine d'être rejetées par la commission d'appel d'offres.

Pour les groupements, il y a lieu de produire :

- + Une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- + Une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

- a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent et ce conformément à l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article n°25 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
- b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- c) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et



certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme ;

* La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

Pour, les concurrents non installés au Maroc : l'équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits ou par une déclaration sur l'honneur dûment certifiée par les autorités compétentes du pays d'origine attestant l'impossibilité de produire l'ensemble ou une partie des documents précités.

B - Le dossier technique comprend :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations de mêmes familles. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

ARTICLE N°7 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS.

Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :

1. Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et en plus des pièces prévues à l'alinéa 1) du I-A de l'article 5 ci-dessus, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;

2. S'il est retenu pour être attributaire du marché :

a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le



concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

ARTICLE N°8 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

7.1 - **Les dossiers administratifs et techniques**, prévus à l'article 5 ci-dessus.

7.2 - **Une offre technique** :

L'offre technique du concurrent doit comprendre les éléments suivants :

Les « spécifications techniques des fournitures » renseignés conformément au canevas prévu à l'annexe : **Lot n°1, 2, 3 et 4** du cahier des prescriptions spéciales et ce, en faisant ressortir l'annexe caractéristiques des fournitures proposées par le concurrent, leurs marques et leurs références.

Cette annexe est signée par le concurrent et étayée par **les catalogues et/ou**

Documents relatifs aux « spécifications techniques des équipements et/ou fournitures » afférents aux équipements et /ou fournitures proposées.

Ces catalogues et/ou documents relatifs aux « spécifications techniques des équipements et/ou fournitures » doivent être cachetés sur toutes les pages et portant le numéro de l'appel d'offres et l'item correspondant.

Il est à noter que :

- Pour le cas d'un groupement, les documents relatifs à l'offre technique sont à signer par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.
- Pour les pièces de l'offre technique de la solution variante, les mêmes pièces sont exigées et ce, pour les fournitures proposées au titre de la solution variante.

7.3 - **Une offre financière** qui comprend :

a) l'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire conformément au modèle joint au présent règlement.

Cet acte d'engagement dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.



b) le bordereau des prix - détail estimatif prix établis par le Maître d'Ouvrage Délégué et figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Le bordereau des prix - détail estimatif doivent tenir compte de :

- ✦ La saisie doit se faire par les moyens numériques (non manuscrits).
- ✦ Les prix unitaires doivent être libellés en chiffres.
- ✦ Les montants totaux doivent être libellés en chiffres.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

7.4 - **Le cahier des prescriptions spéciales** paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.

ARTICLE N°9 : OFFRE VARIANTE.

Des offres variantes pourront être proposées par les concurrents.

La présentation des offres variantes n'implique pas l'obligation pour le soumissionnaire de présenter une offre pour la solution de base initialement prévue.

Les modalités d'examen des offres de base seront effectuées conformément aux spécifications techniques des fournitures proposées annexé au cahier des prescriptions spéciales.

Les modalités d'examen des offres variantes seront effectuées de la même manière que l'offre technique de base.

Les offres variantes présentées par les concurrents font l'objet d'un pli distinct de l'offre de base éventuellement proposée. Dans ce cas, les pièces du dossier administratif visées à l'alinéa 1) du paragraphe I-A de l'article 5 et de l'article 6 ci-dessus, le dossier technique est valable aussi bien pour la solution de base que pour les offres variantes.

Dans le cas où le concurrent ne présente qu'une offre variante, le pli contenant celle-ci doit être présentée conformément à l'article 13 ci-dessus, accompagnée des dossiers prévus à l'article 7 ci-dessus, ainsi que le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet et doit porter en outre la mention " offre variante".

ARTICLE N°10 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement des marchés de l'OFPPT, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Une copie de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement visé à l'article 7 précité ;
- d) Le modèle du bordereau des prix - détail estimatif ;
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 5 précité ;
- f) Le présent règlement de la consultation.



ARTICLE N°11 : INFORMATION DES CONCURRENTS.

Tout concurrent peut demander au Maître d'Ouvrage Délégué, par courrier porté avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au Maître d'Ouvrage Délégué au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le Maître d'Ouvrage Délégué doit répondre à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue dans le délai prévu ci-dessus.

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par le Maître d'Ouvrage Délégué à un concurrent à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent dans le portail des marchés publics et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

Les éclaircissements ou renseignements fournis par le Maître d'Ouvrage Délégué doivent être communiqués au demandeur et aux autres concurrents dans les sept (7) jours suivant la date de réception de la demande d'information ou d'éclaircissement du concurrent.

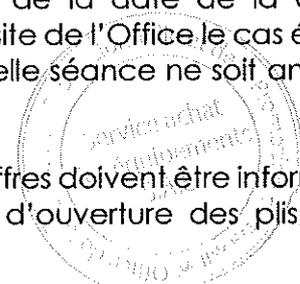
Toutefois, lorsque ladite demande intervient entre le dixième et le septième jour précédant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis la réponse doit intervenir au plus tard trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE N°12 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article n°19 § 7 du règlement des marchés de l'OFPPT, exceptionnellement le Maître d'Ouvrage Délégué peut introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Ces modifications sont communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du paragraphe 1-2 de l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT. Dans ce cas, la séance d'ouverture des plis ne peut être tenue que dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de l'avis rectificatif au portail des marchés publics, du site de l'Office le cas échéant et dans le journal paru le deuxième, sans que la date de la nouvelle séance ne soit antérieure à celle prévue par l'avis de publicité initial.

Les concurrents ayant retiré ou téléchargé les dossiers d'appel d'offres doivent être informés des modifications prévues ci-dessus ainsi que de la nouvelle date d'ouverture des plis, le cas échéant.



Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant compte tenu de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au Maître d'Ouvrage Délégué, par courrier porté avec accusé de réception, par fax confirmé ou par courrier électronique confirmé, le report de la date de la séance d'ouverture des plis.

La lettre du concurrent doit comporter tous les éléments permettant au Maître d'Ouvrage Délégué d'apprécier sa demande de report.

Si le Maître d'Ouvrage Délégué reconnaît le bienfondé de la demande du concurrent, il peut procéder au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du Maître d'Ouvrage Délégué.

Dans ce cas, le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ne peut être effectué qu'une seule fois quel que soit le concurrent qui le demande.

ARTICLE N°13 : REPARTITION EN LOTS.

- Le jugement des offres, prévu pour le présent appel d'offres, est un jugement **par lot**.
- Le soumissionnaire peut faire une offre pour un ou plusieurs lots de l'appel d'offres.
- Chaque lot fait l'objet d'un seul marché séparé et les quantités indiquées aux différents lots sont indivisibles.
- Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la quantité indiquée à chaque lot.
- Les offres partielles, techniques et financières, ne sont en aucun cas prises en considération. Pour l'attribution, le Maître d'Ouvrage Délégué procède à l'ouverture, à l'examen des offres de chaque lot, et à l'attribution par lot.

ARTICLE N°14 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article n°29 du règlement des marchés de l'OFPPT :

A- Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli fermé portant :

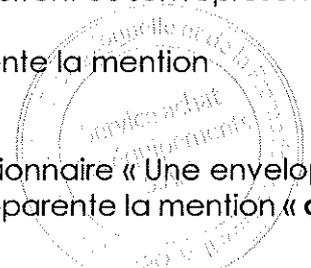
- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, éventuellement, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que " le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis ".

B- Ce pli contient trois enveloppes distinctes :

a) La première enveloppe comprend le dossier administratif, le dossier technique, et le cahier des prescriptions spéciales dûment signé et paraphé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.

Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention
« **Dossiers administratif et technique** ».

b) La deuxième enveloppe comprend l'offre financière du soumissionnaire « Une enveloppe pour chaque lot ». Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « **offre financière** ».



c) La troisième enveloppe contient l'offre technique. Elle doit être cachetée et porte de façon apparente la mention « **offre technique** »,

C- Les enveloppes visées aux paragraphes a, b, et c du B ci-dessus indiquent de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, le cas échéant, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

ARTICLE N°15 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau du Service des Marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) à Casablanca, dès la première parution de l'avis d'appel d'offres dans l'un des supports de publication prévus à l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT et jusqu'à la date limite de remise des offres. Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma et à partir du site de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

ARTICLE N°16 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement des marchés de l'OFPPT, les plis sont, au choix des concurrents :

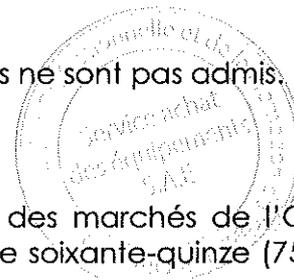
- Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau de la Direction des Approvisionnements et Logistique (Service des Marchés), sis Intersection de la Route B.O. n° 50 et la Route Nationale 11 Sidi Maârouf – Casablanca - MAROC ;
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et l'heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

ARTICLE N°17 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article n°33 du règlement des marchés de l'OFPPT, les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.



Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le Maître d'Ouvrage Délégué saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax ou par tout autres moyens de communication donnant date certaine adressée au Maître d'Ouvrage Délégué, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

ARTICLE N°18 : LANGUE DE L'OFFRE.

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre échangée entre le candidat et l'OFPPT seront rédigés en Langue Française. Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente, des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

ARTICLE N°19 : PRIX PREFERENTIELS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels pour l'éducation.

ARTICLE N°20 : MONNAIE DE L'OFFRE.

Pour le concurrent national, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé en Dirhams.

Pour le concurrent non installé au Maroc, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé est l'Euro ou le dollar USA. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les montants des offres exprimées en monnaies étrangères doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du

Dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghrib.

ARTICLE N°21 : DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES.

Le soumissionnaire supporte toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre à l'OFPPT qui ne pourra, en aucun cas, en être tenu pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE N°22 : EVALUATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Les offres des concurrents admissibles sont examinées conformément aux dispositions des articles 36, 38, 39, 40 et 41 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

Les capacités techniques et financières des concurrents seront appréciées comme suit :



- Seuls seront retenus, les concurrents ayant présenté au moins une attestation de références, conformes aux prescriptions de l'article **6-alinéa B-2** du présent règlement de consultation, se rapportant à des prestations de la même famille de celles objet du présent appel d'offres, dont le montant est supérieur ou égal à 25 % de l'estimation des lots concernés, réalisées au cours des années (2015 et postérieur).

Aussi, il est précisé qu'en cas d'attestation délivrée à un groupement, celle-ci sera appréciée pour la cote part réalisé par le (s) concurrent(s) ou à défaut de renseignement, pour part égale du montant globale de l'attestation.

Les offres techniques seront évaluées comme suit :

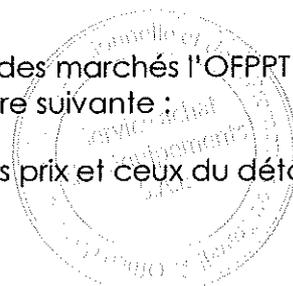
- La conformité technique des offres (de base et / ou des variantes) sera appréciée, sur la base des documents présentés dans l'offre technique du soumissionnaire et par rapport aux spécifications techniques des fournitures demandées au niveau du CPS.
- En cas de discordance des spécifications techniques entre les pièces de l'offre technique d'un ou plusieurs concurrents, la commission d'appel d'offres peut demander par écrit à l'un ou à plusieurs concurrents des précisions, éclaircissements et/ou des compléments d'informations, des données sur leurs offres techniques. Ces éléments qui doivent concerner les documents contenus dans lesdites offres.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications techniques demandées sera déclaré non conforme.
- Les concurrents n'ayant pas présenté les schémas d'agencement et d'installation ainsi que les moyens humains nécessaires seront automatiquement écartés.
- La commission peut, avant de se prononcer, charger une sous-commission technique pour analyser les offres techniques proposées.

Conformément aux dispositions des articles 39, 40 et 41 du Règlement des Marchés de l'OFPPT précité, l'examen des offres financières concerne les seuls concurrents admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratifs et techniques et leur offre technique y compris catalogues, catalogues, et/ou documents relatives aux « spécifications techniques des fournitures » présentés.

Le marché sera attribué au concurrent, retenu à l'issu de l'examen des dossiers administratifs et techniques, de l'offre technique et de l'offre financière la moins disant par lot.

NB : En application des dispositions de l'article 27 du règlement des marchés l'OFPPT précité, les corrections des erreurs arithmétiques s'effectueront de la manière suivante :

- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent ;



- En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

Etabli par : 	Vérifié par le Service des Marchés : 
Le Maître d'Ouvrage Délégué	
<p>Le Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique</p> <p>Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique</p> <p>Abdeltif AOURAGH</p> <p>Abdeltif AOURAGH</p>	



MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à la SOCIETE FONCIERE CMC S.A

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°.....du.....

Objet du marché : Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet : Acquisition, installation mise en service, maintenance et formation à l'utilisation des équipements HSE destinés aux Cités des métiers et des compétences de la région CASABLANCA répartie en lots suivants :

-Lot N°1 : Protection incendie

-Lot N°2 : Equipements HSE et Premiers secours SST

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

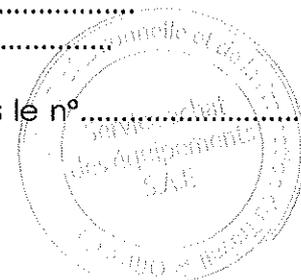
B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (1), soussigné : (Prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu affilié à la CNSS sous le (2) inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n° (2) n° de patente..... (2) :

b) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société) :
Au capital de :
Adresse du siège social de la société.....
Adresse du domicile élu.....
Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2) et (3)
Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°..... (2) et (3)
N° de patente.....(2) et (3)
N° d'identification fiscale.....
N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(2) et (3)



En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :



Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant des droits de douanes. :.....(en lettres et en chiffres)
- Montant total hors T.V.A. :.....(en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA..... (en pourcentage)
- Montant de la T.V.A. :.....(en lettres et en chiffres)
- Montant total T.V.A. comprise :.....(en lettres et en chiffres)

La Société Foncière CMC S.A. se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte (À la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à..... (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à.....le.....

(Signature et cachet du concurrent)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- Mettre : « Nous, soussignés..... Nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- Ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(2) pour les concurrents non installés au Maroc préciser la référence des documents équivalents ;

(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.



MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Mode de passation : Appel d'offres ouvert, sur offres des prix

Objet du marché : Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet : **Acquisition, installation mise en service, maintenance et formation à l'utilisation des équipements HSE destinés aux Cités des métiers et des compétences de la région CASABLANCA répartie en lots suivants :**

-Lot N°1 : Protection incendie

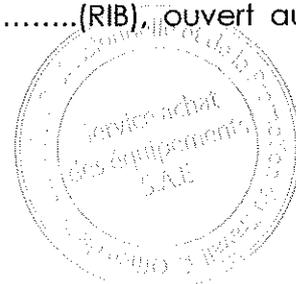
-Lot N°2 : Equipements HSE et Premiers secours SST

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :.....
Affilié à la CNSS sous le n° :..... (1)
Inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n°
..... (1) n° de patente..... (1)
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB), ouvert auprès de
.....

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique
de la société) au capital de:.....
Adresse du siège social de la société..... adresse du domicile
élu.....
Affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)
Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°.....(1)
N° de patente.....(1)
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB), ouvert auprès de
.....
N° d'identification fiscale.....
N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(1)



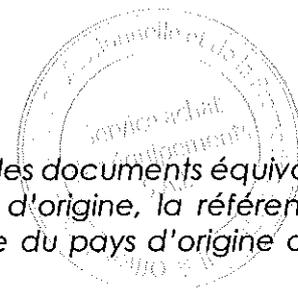
- Déclare sur l'honneur :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 juin 2014) et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la formation et de la promotion du travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
- 3- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que Maître d'Ouvrage Délégué a prévues dans ledit cahier ;
 - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées aux Maroc ; (3)
- 5- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 6- m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
- 7- atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 JOUMADA I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).
- 8- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- 9- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 10- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

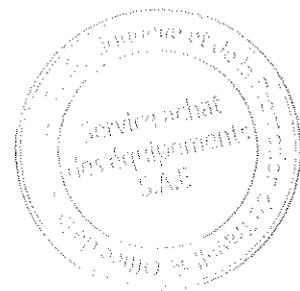
Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

- (1)** Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- (2)** à supprimer le cas échéant.
- (3)** Lorsque le CPS le prévoit.
- (4)** à prévoir en cas d'application de l'article 139 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- (*)** En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

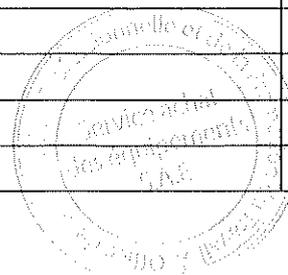


**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
(C. P. S.)**



SOMMAIRE

ARTICLE 1	:	OBJET DU MARCHE.	24
ARTICLE 2	:	MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET REGLEMENT DE PASSATION APPLICABLE	24
ARTICLE 3	:	DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE.	25
ARTICLE 4	:	AUTRES TEXTES APPLICABLES.	25
ARTICLE 5	:	CARACTERE DES PRIX.	26
ARTICLE 6	:	NATURE DES PRIX.	26
ARTICLE 7	:	DROITS DE TIMBRES.	26
ARTICLE 8	:	FORMALITES DE DOUANES ET DU COMMERCE EXTERIEUR	26
ARTICLE 9	:	FORMALITES D'EXONERATION DE LA TVA	27
ARTICLE 10	:	DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD.	28
ARTICLE 11	:	CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF.	29
ARTICLE 12	:	LIVRAISON DES EQUIPEMENTS AU SITE BENEFICIAIRE	29
ARTICLE 13	:	MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE	30
ARTICLE 14	:	MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS	31
ARTICLE 15	:	FORMATION	32
ARTICLE 16	:	RECEPTIONS PROVISoire ET DEFINITIVE.	32
ARTICLE 17	:	MODE DE REGLEMENT.	33
ARTICLE 18	:	MODALITES DE PAIEMENT.	33
ARTICLE 19	:	UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.	35
ARTICLE 20	:	BREVETS.	35
ARTICLE 21	:	SOUS-TRAITANCE.	35
ARTICLE 22	:	DOMICILE DU TITULAIRE	36
ARTICLE 23	:	VALIDITE DU MARCHE.	36
ARTICLE 24	:	DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE.	36
ARTICLE 25	:	GARANTIE.	36
ARTICLE 26	:	RETENUE DE GARANTIE.	37
ARTICLE 27	:	DELAI DE GARANTIE.	37
ARTICLE 28	:	RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE	37
ARTICLE 29	:	ASSURANCE ET RESPONSABILITES.	37
ARTICLE 30	:	REGLEMENT DES CONTESTATIONS.	37
ARTICLE 31	:	NANTISSEMENT.	38
ARTICLE 32	:	RESILIATION DU MARCHE.	38
ARTICLE 33	:	MESURES COERCITIVES	38



CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Marché n° / 2023.

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Entre les soussignés :

LA SOCIETE FONCIERE CMC S.A. ou son délégué, représentée par son Directeur Général **Mme Loubna TRICHA,**

D'une part

Et,

La Société :

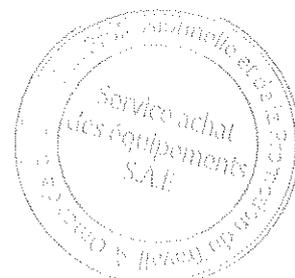
- Titulaire du compte bancaire (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu :
- Affiliée à la CNSS sous le n° :
- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° :
- Patente n° :
- N° d'identification fiscale
- n° de l'Identifiant de l'Entreprise :
- Représentée par :
Monsieur

Agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

D'autre part

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT



CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet : Acquisition, installation mise en service, maintenance et formation à l'utilisation des équipements HSE destinés aux Cités des métiers et des compétences de la région CASABLANCA répartie en lots suivants :

- Lot N°1 : Protection incendie
- Lot N°2 : Equipements HSE et Premiers secours SST

ARTICLE 2 : MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET REGLEMENT DE PASSATION APPLICABLE

SOCIETE FONCIERE CMC S.A. a confié à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion de Formation professionnel (OFPPT) la mission globale de maitrise d'ouvrage déléguée du programme des Cités des Métiers et des Compétences.

A cet effet, le Maître d'Ouvrage Délégué (OFPPT) agira pour l'accomplissement de la mission qui lui est confiée au nom et pour le compte du Maitre d'Ouvrage (SOCIETE FONCIERE CMC S.A.).

A ce titre, le présent marché est passé en application à l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 chaâbane 1435 (16 juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion de Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

- 1- L'acte d'engagement,
- 2- Le présent cahier des prescriptions spéciales,
- 3- Le bordereau des prix - détail estimatif,
- 4- L'offre technique du titulaire,
- 5- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAGT), approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016).

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit dans règlement relatif aux marchés publics de l'office de l'OFPPT, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 4 : AUTRES TEXTES APPLICABLES

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions notamment des textes suivants :



- Le règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).
- Le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016) approuvant Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.
- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O. n°5170 du 18/12/2003).
- Le dahir n°1.85.347 du 20/12/1985 relatif à l'institution générale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics.
- Le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété.
- L'arrêté 2-3663 du 13 /07/2005 portant Organisation financière et comptable de l'OFPPT.
- La décision du Ministre des Finances et de la Privatisation - DEPP n° 2-0610 du 26 Février 2008 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'OFPPT pour les marchés de fournitures et de prestation de service dont le montant est supérieur à 1 000 000,00 DHS.
- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.

ARTICLE N°5 : CARACTERE DES PRIX

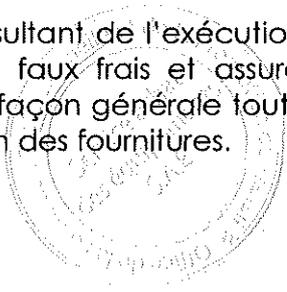
Les prix des prestations objet du présent marché sont fermes et non révisables.
Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le Maître d'Ouvrage répercute cette modification sur le prix de règlement.

ARTICLE N°6 : NATURE DES PRIX

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix - détail estimatif, aux quantités pour les prestations réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au prestataire de services une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures.



ARTICLE N°7 : DROITS DE TIMBRES

Le titulaire acquitte les droits de timbre dus au titre du marché conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°8 : FORMALITES DE DOUANES ET DU COMMERCE EXTERIEUR

Dans le cadre de l'exécution des marchés afférents aux projets des Cités des Métiers et des Compétences (CMC), le titulaire **pourra ou non** opter pour le bénéfice de la franchise tel que précisé ci-après

a. Le titulaire ayant opté pour bénéficier de la franchise douanière :

Les équipements du présent marché pourront bénéficier de la franchise des droits de douanes et des taxes à l'importation, sur demande du titulaire, et ce conformément à la convention de l'UNESCO à laquelle le Maroc a adhéré par Dahir n°1.60201 et n°160.202 du 14 Joumada I 1383 (3 Octobre 1963).

Toutes les formalités d'établissement des demandes d'importation et d'obtention des autorisations d'importation délivrées par l'autorité gouvernementale chargée du commerce et de l'industrie (direction du commerce extérieur et Office des changes) ainsi que toutes les formalités douanières seront réalisées par le titulaire et les frais y afférents seront à sa charge.

A cet effet, le titulaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir les autorisations d'importation dûment visées par les autorités compétentes.

Le titulaire est réputé être au courant des démarches à suivre et de la liste des produits susceptibles d'être non autorisés à l'importation au MAROC. Aucune réclamation ne sera admise à cet effet par l'O.F.P.P.T.

En tant que Maître d'Ouvrage Délégué (MOD), l'O.F.P.P.T. s'engage à fournir au titulaire en temps voulu les documents de son ressort et qui sont nécessaires à l'accomplissement des formalités ci-dessus.

b. Le titulaire n'ayant pas opté pour bénéficier de la franchise douanière :

En vertu de l'article 92 (I-6°) du Code Générale des impôts, les droits de la TVA sont exonérés au titre du présent marché.

A cet effet, le titulaire devra fournir à l'OFPPT une facture pro-forma globale égale à la valeur du marché pour permettre à l'OFPPT d'obtenir l'attestation d'exonération de la TVA.

Sur la base de l'attestation d'exonération de la TVA délivrée par l'Administration fiscale Marocaine, le titulaire devra fournir les factures en Hors TVA portant la mention « exonération de la taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'article 92 (I-6°) du Code Général des Impôts ».



ARTICLE N°9 : FORMALITES DE FRANCHISE DOUANIERE ET D'EXONERATION DE LA TVA.

a. Le titulaire ayant opté pour bénéficier de la franchise douanière :

Le matériel bénéficiant de la franchise douanière UNESCO bénéficiera d'une exonération de la TVA et ce en application de l'article 8 paragraphe 28 de la loi n°30-85 tel qu'elle a été modifiée et complétée.

L'OFPPT demandera l'exonération de la TVA à la Direction des impôts après avoir reçu du titulaire du marché les pièces suivantes :

-La demande d'attestation d'achat en exonération de la TVA en annexe dûment remplie par le titulaire ;

- La facture pro forma en quatre exemplaires ;

- L'original de la décision soldée de la franchise douanière dûment visée par l'inspecteur douanier ;

-La copie de la déclaration unique de marchandise (DUM) ;

b. Le titulaire n'ayant pas opté pour bénéficier de la franchise douanière :

En vertu de l'article 92 (I-6°) du Code Générale des impôts, les droits de la TVA sont exonérés au titre du présent marché.

A cet effet, le titulaire devra fournir à l'OFPPT une facture pro-forma globale égale à la valeur du marché pour permettre à l'OFPPT d'obtenir l'attestation d'exonération de la TVA.

Sur la base de l'attestation d'exonération de la TVA délivrée par l'Administration fiscale Marocaine, le titulaire devra fournir les factures en Hors TVA portant la mention « exonération de la taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'article 92 (I-6°) du Code Général des Impôts ».

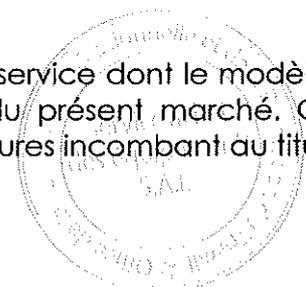
ARTICLE N°10 : DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD

Délai d'exécution :

Le délai contractuel pour l'exécution des prestations objet du présent marché est de **(3) Trois mois**.

Ce délai est incompressible, et comprend aussi bien les délais nécessaires à la procédure de franchise, de transbordement et de passage en Douane.

Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service dont le modèle est en annexe prescrivant le commencement des prestations objet du présent marché. Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des fournitures incombant au titulaire.



ARTICLE N°12 : LIVRAISON DES EQUIPEMENTS EN FAVEUR DU SITE BENEFICIAIRE

Les équipements seront livrés aux sites bénéficiaires indiqués dans les tableaux de répartition en annexe. Toutefois, et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Si le Site Bénéficiaire est indisponible pour une livraison directe du matériel, l'OFPPT se réserve le droit de demander au Titulaire d'effectuer le Dépôt dans un Entrepôt dédié sur le périmètre urbain de Casablanca.

Toutefois, l'acheminement des équipements vers le Site Bénéficiaire est à la charge du Titulaire.

Avant de commencer les livraisons, le titulaire doit transmettre à l'OFPPT :

- o Un planning prévisionnel de livraison au moins quinze jours avant le début des livraisons dans les sites bénéficiaires

Toutefois et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition dudit planning peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le responsable du centre bénéficiaire ou de l'entrepôt signe les bons de dépôt des articles livrés en précisant les dates de livraison.

Le titulaire doit communiquer à l'OFPPT le bon de dépôt contre accusé de réception, pour permettre aux services de l'OFPPT de planifier les opérations de vérification de conformité technique.

ARTICLE N°13 : MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE

Sur la base du programme des livraisons, l'OFPPT organise les opérations de vérification de conformité technique du matériel livré dans le site bénéficiaire suivant un planning communiqué au titulaire.

En cas d'indisponibilité du Site bénéficiaire, les opérations de vérification de conformité technique seront effectuées dans l'Entrepôt dédié avant l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Il est bien entendu qu'en cas de livraison à l'entrepôt dédié, la vérification portera sur la conformité technique et les essais de mise en marche, tandis que l'installation et la mise en marche se feront sur le site bénéficiaire.

Une lettre d'engagement doit être signée par le titulaire afin d'effectuer les opérations d'installation nécessaire après l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.



Le retard enregistré dans l'opération de vérification de conformité technique et de réception, après livraison du matériel, sera à la charge de l'OFPPT et le délai d'exécution du marché sera prorogé en conséquence.

Le titulaire interviendra pour l'installation des différents équipements dans un délai de 7 jours qui commencera à courir à partir du lendemain de la saisie du titulaire par l'OFPPT l'informant du dépôt des équipements en question dans les locaux de ce dernier ;

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le titulaire prend en charge les accessoires, les composants, la matière d'œuvre et toutes sujétions nécessaire à l'installation, la mise en service et aux différents essais de ces équipements.

Les équipements jugés non-conformes sont récupérés séance tenante par le titulaire, ceux présentant des observations doivent faire l'objet de levée de réserves dans un délai maximum de **15 jours** qui commencera à courir à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des équipements concernés. Passé ce délai l'OFPPT n'est plus responsable des équipements en question.

Le titulaire mettra à la disposition du(es) représentant(s) de l'OFPPT la documentation technique, en langue française, nécessaire à la vérification de la conformité technique des équipement(s).

L'OFPPT procédera à la vérification de la conformité technique de l'équipement avec les spécifications du marché) (marque, référence, origine, dimensions, capacités, puissance, alimentation électrique, ...) dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié, à la date prévue, en présence d'un représentant qualifié du titulaire devant être habilité à répondre aux remarques de la commission désignée par l'OFPPT.

La vérification de la conformité technique des articles livrés est sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal qui doit être signé par le(s) représentant(s) de l'OFPPT et du titulaire ayant participé à l'opération de vérification.

Toute divergence par rapport au marché doit être consignée dans le procès-verbal de vérification de conformité technique.

Une copie du procès-verbal de vérification de conformité technique est remise au représentant du titulaire séance tenante.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

Le titulaire remettra aux représentants du site bénéficiaire 5 exemplaires originales des bons de livraison, afin de renseigner les numéros d'enregistrement dans les livres journal et inventaire dans le site bénéficiaire et /ou l'entrepôt dédié.



ARTICLE N°14 : MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS

L'OFPPT procédera à la réception dans le site bénéficiaire ou l'Entrepôt dédié :

- Du matériel sur la base du procès-verbal de vérification de conformité technique ;
- Des quantités livrées par rapport à celles du marché ;
- De la mise en marche du matériel si nécessaire.

La réception n'est prononcée qu'une fois l'équipement, vérifié conforme, satisfait aux essais exigés.

Les articles réceptionnés sont enregistrés dans le livre journal et éventuellement dans le livre d'inventaire. Les numéros du livre journal et d'inventaire sont portés sur le PV de réception.

ARTICLE N° 15 : FORMATION

Il est prévue une formation de **5 jours pour lot 1**

Il est prévue une formation de **2 jours pour lot 2**

ARTICLE N°16 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

1- Réception provisoire

La réception provisoire du marché n'est prononcée que lorsque tous les équipements sont livrés, vérifiés conformes et une fois tous les essais ont été déclarés satisfaisants par le(s) représentant(s) de l'OFPPT.

La réception provisoire du marché correspondra à la dernière date de réception.

2- Réception définitive :

Le titulaire demandera à l'OFPPT d'organiser la réception définitive vingt jours au plus tard avant l'expiration du délai de garantie.

Un planning de réception définitive sera communiqué par l'OFPPT au titulaire en lui précisant les lieux et les dates de réceptions définitives.

Le titulaire prendra les dispositions nécessaires pour se faire représenter à ces opérations qui seront sanctionnées par un procès-verbal de réception définitive locale.

Si au moment de la réception définitive, il est reconnu que certaines réserves concernant la réparation ou le remplacement de l'équipement défectueux ayant fait l'objet d'une notification, le titulaire disposera d'un délai d'un (1) mois maximum pour réparer ou remplacer l'équipement déclaré défectueux.

Le délai de garantie des équipements concernés qui leur est directement lié est prolongé jusqu'à ce que ces réserves soient levées par le titulaire. A défaut, l'OFPPT peut effectuer les réparations ou remplacements aux frais du titulaire de marché ou prendre d'autres mesures correctives.



ARTICLE N°17 : MODE DE REGLEMENT

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires définis et établis pour chaque item par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix-détail estimatif et aux conditions particulières du marché.

ARTICLE N°18 : MODALITES DE PAIEMENT

Tous les prix du présent marché seront établis en tenant compte de toutes les taxes et charges diverses, y compris la taxe sur la valeur ajoutée "TVA", Toutefois et dans le cadre de l'article l'article 92 (I-6°) du Code Générale des impôts, les droits de la TVA sont exonérés au titre du présent marché.

A cet effet, le titulaire devra fournir à l'OFPPT une facture pro-forma globale égale à la valeur du marché pour permettre à l'OFPPT d'obtenir l'attestation d'exonération de la TVA.

Sur la base de l'attestation d'exonération de la TVA délivrée par l'Administration fiscale Marocaine, le titulaire devra fournir les factures en Hors TVA portant la mention « exonération de la taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'article 92 (I-6°) du Code Général des Impôts. ».

Société Foncière CMC S.A. procédera au paiement des articles livrés et réceptionnés conformes.

1) Modalités de paiement pour livraison directe sur le Site bénéficiaire :

Le titulaire adressera à la Société Foncière CMC S.A. les documents constituant le dossier de paiement suivants :

- Les Factures en cinq exemplaires originales portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par les représentants du site bénéficiaire
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique.
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Le PV de la formation si le marché le prévoit.

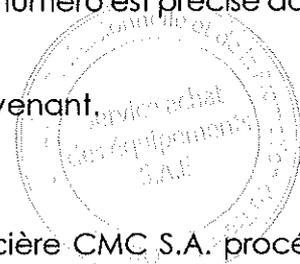
Les sommes dues au titulaire seront réglées sur son compte dont le numéro est précisé dans l'acte d'engagement.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

2) Modalités de paiement pour livraison sur l'Entrepôt dédié :

a) Livraison sur l'Entrepôt dédié :

- En cas de livraison dans l'entrepôt dédié, La Société Foncière CMC S.A. procédera au paiement des articles livrés et réceptionnés conformes sur la base des PVs de vérification



de conformité technique et essai de marche à hauteur de 65% du montant global de la facture.

Le titulaire adressera à la Société Foncière CMC S.A. les documents constituant le dossier de paiement suivants :

- Les Factures en cinq exemplaires originaux portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par le Magasinier de l'entrepôt dédié.
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique et essai de marche
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Une lettre d'engagement signée par le titulaire afin d'effectuer les opérations d'installation et de formation nécessaires après l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire

Les sommes dues au titulaire seront réglées sur son compte dont le numéro est précisé dans l'acte d'engagement.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

b) Livraison et acheminement vers le Site Bénéficiaire :

Le reliquat de 35% sera réglé après l'acheminement et l'installation du matériel dans le Site bénéficiaire.

Le titulaire adressera à la Société Foncière CMC S.A. les documents constituant le dossier de paiement suivants :

- Les Factures en cinq exemplaires originales portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par les représentants du site bénéficiaire
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique.
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Le PV de la formation si le marché le prévoit.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement. Les



paiements se feront sur la base du montant Hors Taxes, conformément aux dispositions prévues par la Code Générale des Impôts.

Dans le cas où ladite exonération n'est plus applicable, le Maître d'ouvrage paiera la TVA conformément aux règles de de droit commun.

Aussi, les prestations de service réalisées pour le compte du maître d'ouvrage par une entreprise non résidente sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 10% de ces prestations. Cet impôt est prélevé du montant desdites prestations sous forme de retenue à la source. Une copie de l'attestation du versement de cet impôt sera remise au prestataire, à sa demande. Pour les entreprises originaires de pays ayant signé avec le Maroc une convention destinée à éviter les doubles impositions, la retenue à la source est déductible des impôts dus dans leur pays d'origine.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE N°19 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, des plans, dessins, tracés, échantillons ou information fournis par l'OFPPT ou en son nom et au sujet du marché à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérés dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du marché.

Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le 1er paragraphe demeurera la propriété de la Société Foncière CMC S.A. et tous ses exemplaires seront renvoyés à l'OFPPT sur sa demande, une fois les obligations contractuelles du titulaire exécutées.

ARTICLE N°20 : BREVETS

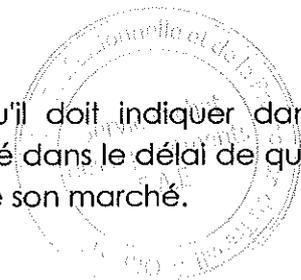
Le titulaire garantira la Société Foncière CMC S.A., contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou des droits de création industrielle résultant de l'emploi des équipements ou d'un de leurs éléments au MAROC.

ARTICLE N°21 : SOUS-TRAITANCE

Toute sous-traitance éventuelle au titre de ce marché se fera dans les conditions de l'article n°141 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°22 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le titulaire du marché est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au Maître d'Ouvrage Délégué dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.



Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le Maître d'Ouvrage Délégué, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE N°23 : VALIDITE DU MARCHÉ

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par l'autorité compétente de la Société Foncière CMC S.A. ou par son délégataire dûment désigné et son visa par le Contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa est requis.

ARTICLE N°24 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHÉ

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-quinze (75) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 136 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°25 : GARANTIE

Le titulaire garantit que tout l'équipement livré en exécution du marché est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclut toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériau sauf si le marché en a disposé autrement.

Le titulaire garantit en outre que tout l'équipement livré en exécution du marché n'aura aucune défectuosité due à sa conception, aux matériaux utilisés ou à sa mise en œuvre (sauf dans le cas où la conception et/ou le matériau requis par les spécifications du marché), qui peut se révéler pendant l'utilisation normale de l'équipement livré, dans les conditions prévalant dans les établissements de la Société Foncière CMC S.A.

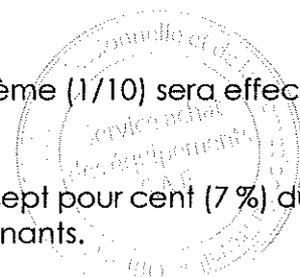
Pendant la période de garantie, les techniciens du fournisseur interviendront dans un délai de 15 jour à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des pannes des équipements concernés.

Les frais de récupération ou de remplacement des équipements défectueux sont à la charge exclusive de ce dernier.

ARTICLE N°26 : RETENUE DE GARANTIE

Conformément à l'Article 64 du C.C.A.G-T, une retenue d'un dixième (1/10) sera effectuée sur le montant des acomptes.

La retenue de garantie cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7 %) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.



Toutefois, cette retenue de garantie pourra être remplacée, à la demande du titulaire, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

N.B : Pour le titulaire étranger, le cautionnement de la retenue de garantie doit être avalisé par une banque marocaine.

ARTICLE N°27 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à Une année (01) pour les prestations objet du marché. Il court à partir de la date de la dernière réception provisoire de ces équipements sur le Site bénéficiaire.

Le délai de garantie suscitée concerne tous les items mentionnés dans le bordereau des prix – détail estimatif, et est exigé du titulaire après la date du procès-verbal de réception provisoire.

ARTICLE N°28 : RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE.

En application des dispositions de l'article 19 du CCAGT, le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace est libérée après que le titulaire aura réalisé le cautionnement définitif.

Le cautionnement définitif est restitué, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAGT, et le paiement de la retenue de garantie est effectué ou bien les cautions qui les remplacent à la suite d'une mainlevée donnée par l'OFPPT au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des équipements objet du marché.

ARTICLE N°29 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES

En application des dispositions de l'article 25 du CCAGT, le titulaire doit souscrire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les polices d'assurances qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du présent marché.

ARTICLE N° 30 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS

En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue par les articles 81, 82 et 84 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT). Si cette procédure ne permet pas le règlement du litige, celui-ci sera soumis à la juridiction marocaine compétente statuant en matière administrative, conformément à l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT).

ARTICLE N° 31 : NANTISSEMENT

Le nantissement du présent marché se fera selon les mêmes modalités prévues par la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics. Ainsi, pour le nantissement du marché, le Maître d'ouvrage délégué remet au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destinée à former titre pour le nantissement du marché public, conformément aux dispositions du dahir n° 1-15-05 du 29

rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics, étant précisé que :

+ La liquidation des sommes dues par la Foncière CMC en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de l'O.F.P.P. T ou son délégataire.

+ le Directeur Général de l'OFPPT ou son délégataire est chargé de fournir au titulaire du futur marché ainsi qu'à bénéficiaire des nantissements ou subrogations les renseignements, qui ont été prévus à l'article 8 du dahir susvisé.

+ les paiements prévus au présent marché seront effectués par le PDG de la Foncière ou son délégué le cas échéant.

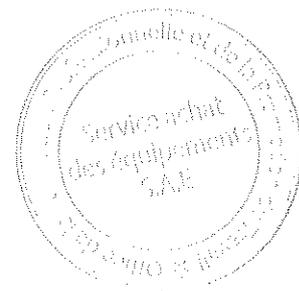
Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que de l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE N°32 : RESILIATION DU MARCHE.

Le marché peut être résilié par la Société Foncière CMC S.A. en concertation avec l'OFPPT de plein droit dans tous les cas de figure prévus par les textes en vigueur (le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016) - CCAGT et règlement des marchés de l'OFPPT approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014).

ARTICLE N°33 : MESURES COERCITIVES.

Il sera fait application des mesures coercitives prévues la CCAG-T, notamment celle prévues par son chapitre VIII.



CHAPITRE II : CLAUSES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

Lot n°1 : Protection incendie

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	<p>Un Container de formation+ Ensemble de signalisation Sécurité incendie : Une salle de formation feu entièrement équipée, connectée par tablette, fonctionnelle et autonome, livrée prête à l'emploi comprenant :</p> <p>1. Un local technique équipé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'armoire de commande, IP66, dans laquelle se logent les alimentations 230 V /12 V, le tableau électrique, le récepteur radio, les cartes de télécommande et de gestion des générateurs de flammes, les asservissements, l'électronique de la détection gaz et de la température. • L'ensemble cuve-pompe pour remplissage des extincteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 100 l. - Pompe haute pression 25 l /min. - Moteur électrique 1,5 CV. • L'alimentation des 2 bouteilles de gaz propane avec les 3 détendeurs des générateurs. Le local devra être protégé par une détection gaz propane en partie basse qui provoque la fermeture de 2 électrovannes montées en série. Le détecteur de gaz est protégé par une grille de protection. • Écran et enregistreur numérique qui permettent : <ul style="list-style-type: none"> - De visualiser en direct les séquences de formation. - De débriefer en salle de formation théorique. - De fournir sur clé USB la séquence de formation aux stagiaires. • Un convecteur de 1000 W permet de mettre hors-gel le local technique. • Une réglette étanche de 36 W assure l'éclairage de la salle. • La porte d'accès est équipée d'une serrure et d'une grille de ventilation. <p>2. Une salle de formation pratique :</p> <p>De 13 m2 min, hauteur 2400 mm min, habillée de tôles de bardage pré-peintes sur le côté droit et le fond permettant le passage des câbles électriques et l'alimentation gaz des générateurs. La porte d'accès est équipée d'une serrure et d'une grille de ventilation ainsi que d'une barre anti-panique.</p> <p>Une grille de ventilation est également présente à l'autre extrémité du container. Le désenfumage du container s'effectue au moyen d'un extracteur équipé d'un variateur. L'éclairage de la salle de formation est réalisée au moyen de tubes fluorescents étanches 2 x 36 W.</p> <p>Cette salle est équipée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Générateurs de flammes : <ul style="list-style-type: none"> - 1 générateur de flammes feu sec modulaire EVDF L.500 x H.300 x P.500 mm permettant de réaliser des feux en partie basse.

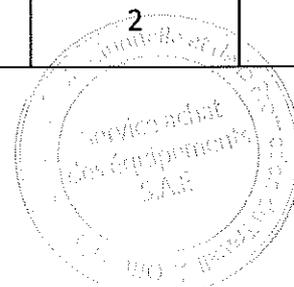
Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<p>- 1 générateur de flammes modulaire EVDF L.550 x H.200 x P.500 mm sur support inox de hauteur 700 mm permettant de réaliser feu de friteuse, ordinateur, armoire, écran plat...</p> <p>- 1 générateur de flammes feu sec étagère EVDF L.885 x H.1425 x P.500 mm permettant de réaliser des feux en partie basse ou partie basse + haute au moyen d'une vanne de sélection manuelle.</p> <p>• <u>Extincteurs de formation.</u></p> <p>- Nombre : 2.</p> <p>- Remplissage de ces extincteurs au moyen d'une connection rapide. La commande de ce remplissage se trouvant sur la façade de l'armoire avec un arrêt automatique en fin de cycle.</p> <p>• <u>Extincteurs CO2.</u></p> <p>- Nombre : 3.</p> <p>- Fixés par supports magnétiques sur la cloison.</p> <p>• <u>Générateur de fumée radio Colt 4 permettant d'enfumer très rapidement la salle de formation :</u></p> <p>- Fonctionnement avec aérosol.</p> <p>- Temps de chauffe : 5 min.- 120 m3/min.</p> <p>• <u>Equipement d'ambiance sonore radio</u> permettant de réaliser des ambiances sonores réalistes à l'environnement souhaité (ERP, hôpital, industrie, parking ...)</p> <p>• <u>Une détection gaz :</u></p> <p>- Une centrale gaz avec affichage digital avec 1 détecteur propane (en partie basse).</p> <p>- Un détecteur CO (hauteur des voies respiratoires).</p> <p>- Une tour 3 feux.</p> <p>- Une sirène flash extérieure.</p> <p>1er seuil de LIE ou 1er seuil de CO : information visuelle. 2ème seuil de LIE ou 2ème seuil de CO : coupure automatique de l'arrivée gaz.</p> <p>• <u>Une détection de température :</u> permettant de faire comprendre à l'élève l'intérêt de se positionner en partie basse.</p> <p>3 thermocouples sont installés en partie haute, médiane et basse avec report sur 3 indicateurs installés sur l'armoire.</p> <p>• <u>Une caméra infrarouge :</u> Positionnée sur l'angle de l'armoire de commande avec report sur l'écran situé dans le local technique : Permet d'appréhender en réel les comportements de l'élève face à un scénario prédéfini.</p> <p>• <u>La télécommande radio :</u> permettant le lancement de scénarios prédéfinis dans lesquels les éléments s'allument en chaîne de façon organisée préalablement, avec des niveaux croissants de difficulté.</p> <p>- La mise en route en radio de chaque élément (générateurs de flammes, générateur de fumée, Equipement d'ambionace sonore, extracteur...)</p>



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
2	<p><u>SUMILATEUR RV</u> Ensemble de formation réalité virtuelle : dédié à la formation incendie. Flightcase intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un ordinateur spécifique réalité virtuelle. - un casque à angle de vision 110°. - deux manettes. - deux traqueurs. <p>Environnement virtuel à 360°. Simulation de conditions réelles, en fonction du scénario choisi. Plusieurs choix de scénarios (min 4 choix) présents nativement (licences à vie). à la difficulté croissante permettent de compléter les exercices de formation traditionnels avec un réalisme incomparable : détection incendie, levée de doute, départ de feu, manipulation d'un extincteur, mise à l'abri, appel des secours, désenfumage, réarmement de la centrale.</p>
3	<p><u>Licence ERP de type W (à vie)</u> permettant d'installer de nouveaux modules de formation à la réalité virtuelle sur le Matériel susmentionné</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette licence vient enrichir l'outil en proposant des scénarios complémentaires à ceux déjà présents nativement • la licence devra être perpétuelle

Tableau de répartition :

Items	Désignations et caractéristiques techniques	CMC CASA	TOTAL
1	Une salle de formation feu entièrement équipée, connectée par tablette, fonctionnelle et autonome	1	1
2	SUMILATEUR RV	2	2
3	Licence ERP de type W	2	2



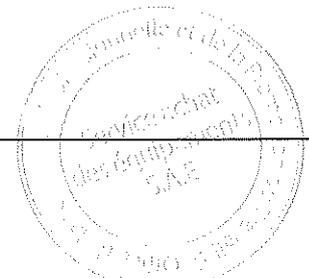
Lot n°2 : Equipements HSE et Premiers secours SST

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	<p><u>Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE</u>, type : adulte à corps entier de taille 180 cm et de la couleur de la peau en Vitrine d'exposition en plexiglas avec un ensemble d'EPI Risques électriques répondant aux normes en vigueur y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 Tenues électricien de travail séparée veste col montant et pantalon, 2 Paire de chaussures de protection isolante jusqu'à 1000V (classe 0), 2 Casque de sécurité isolant électrique avec écran facial, en polyéthylène haute densité anti-UV 2 Paires de gants isolants électriques en latex classe 0 basse tension 2 Coquilles anti-bruit, avec anneaux d'étanchéité SNR 31 dB 2 Tapis isolante, Type : en caoutchouc diélectrique, Classe 0 (1000v), Dimensions :100 x 100 cm 2 Nappe isolante électrique velcro, Dimensions :70 x 40 cm
2	<p><u>Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE</u>, type : adulte à corps entier de taille 180 cm et de la couleur de la peau en Vitrine d'exposition en plexiglas avec un ensemble d'EPI risques mécaniques automobiles répondant à toutes les normes en vigueur y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 Combinaisons de travail, couleur : Bleu marine 2 Casque de protection, contre la chute d'objets et les lésions cérébrales et fractures de crâne résultantes, contre la déformation latérale 2 Lunettes de protection avec monture intégrale, avec résistance à particules de gaz et poussière fine, avec oculaire unique sur une monture flexible et sangle élastique 2 Paire de gants contre les risques mécaniques, en coton avec renfort en cuir dans la paume, résistant à l'abrasion, aux coupures par lame, aux déchirures et aux perforations, 2 Casques antibruit, couplées aux casques de protection, avec atténuation acoustique de 30 dB 2 Paire de bottes basses de protection, avec résistance au glissement, à la pénétration et à l'absorption d'eau 2 Ceintures avec sac de plusieurs compartiments pour outils
3	<p><u>Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE</u>, type : adulte à corps entier de taille 180 cm et de la couleur de la peau en Vitrine d'exposition en plexiglas avec un ensemble d'EPI Risques chimiques répondant à l'ensemble des normes en vigueur y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 Combinaisons catégorie III, Type : anti-chlore, fermeture à glissière, avec capuchon, tissu antiacide et étanche au gaz 2 Paires de gants contre les produits chimiques 2 Paires de bottes, avec protection anti- acide et semelles antidérapante, avec résistance à la pénétration et à l'absorption d'eau 2 Équipement de protection respiratoire (EPR), filtrant non assisté, composé d'un masque complet, classe 1, qui couvre les yeux, le nez, la bouche et le menton et d'un filtre spécial, avec un filtre contre les gaz combinés à un filtre contre les particules (P3),

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
4	<p><u>Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE, type</u> : adulte à corps entier de taille 180 cm et de la couleur de la peau en Vitrine d'exposition en plexiglas avec ensemble d'EPI risques soudage répondant à l'ensemble des normes en vigueur y compris :</p> <p>2 Bleu de protection pour la réalisation de travaux de soudure, soumis à une température ambiante jusqu'à 100°C</p> <p>2 Tablier de protection pour la réalisation de travaux de soudure, soumis à une température ambiante jusqu'à 100°C,</p> <p>2 Casque de protection, contre les éclaboussures de métal fondu,</p> <p>2 Masque de protection, avec serre-tête et avec filtres de soudure,</p> <p>2 Paire de gants pour soudeurs,</p> <p>2 Paire de manchons à épaule de serrage degré A pour soudeur,</p> <p>2 Casque antibruit, couplées aux casques de protection, avec atténuation acoustique de 30 dB,</p> <p>2 Paire de guêtres pour soudeur,</p> <p>2 Paire de chaussures de sécurité soudeur, avec semelle antidérapante</p> <p>2 Sacoche porte-électrodes pour soudeur,</p> <p>2 Équipement de protection respiratoire (EPR), filtrant non assisté, composé d'un masque, quart de masque qui couvre le nez et la bouche, avec un filtre contre les gaz combinés à un filtre contre les particules</p>
5	<p><u>Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE, type</u> : adulte à corps entier de taille minimum 180 cm et de la couleur de la peau en Vitrine d'exposition en plexiglas avec ensemble d'EPI Risques chantier répondant à toutes les normes en vigueur y compris :</p> <p>2 Tenue de travail séparée veste et pantalon avec bande fluorescentes</p> <p>2 Casque de chantier contre les coups,</p> <p>2 Lunettes de protection avec monture intégrale</p> <p>2 Paire de gants contre les risques BTP</p> <p>2 Casque antibruit, couplées aux casques de protection, avec atténuation acoustique de 30 dB</p> <p>2 Paires de chaussures de sécurité, avec semelle antidérapante</p> <p>2 Gilet de haute visibilité, de matériau combiné, couleur jaune,</p> <p>2 Equipement de protection respiratoire (EPR), filtrant non assisté, composé d'un masque, demi masque qui couvre le nez, la bouche et le menton, avec filtre contre particules</p>
6	<p><u>Ensemble EPI travail en hauteur :</u></p> <p>*Harnais Intégral : Points Sternal et Dorsal en D, et ceinture de maintien au travail EN 358 avec boucles automatiques</p> <p>*Casque avec Calotte en ABS haute performance, Harnais avec réglage à crémaillère Fas-Trac III, Bandeau antisueur cousu en PVC, Jugulaire 3 points, Homologué selon les normes EN 397, EN 50365.</p> <p>*Antichute à rappel automatique : Manucroche en acier pour échafaudage, Mousqueton en acier, Longueur min : 3 m</p> <p>* 10 Mousquetons en acier à vis : Norme EN 362</p> <p>* Longe à amortisseur de chute : Corde kernmantel, Mousquetons à vis en acier 1,5 m fixe</p>

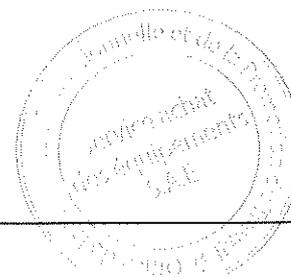


Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	*Longe de retenue Corde kernmantel : Mousquetons à vis en aluminium Réglable de 3 m minimum
7	<p><u>EPI Travail espace clos/confiné :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> *Lampe Atex torche Led Zone 0 *Lampe Atex frontale Zone 0 *Détecteur multigaz portable : Cellules XCell à réponse rapide, Appli ALTAIR Connect, Alarme sonore, vibrante et visuelle, Mesure des VLE / VME, Fonction marche/arrêt, Détecteur d'immobilité intégré, Afficheur rétro-éclairé, Gaz détectés : LIE, O2, CO, H2S; Alimentation : Batterie rechargeable - 24 h d'autonomie; ATEX II 2G Ex ia da II C T4; * Pompe de prélèvement permettant de convertir le détecteur susmentionné en détecteur à pompe pour effectuer des prélèvements à distance ; Caoutchouc surmoulé résistant ; Alimentation : Batteries rechargeables. *Chevalet accès interdit : Matériau : polypropylène. Dimensions L.300 x H.630x P.25 mm (plié) Fourni avec étiquettes format L.170 x H.250 mm. Poids : 720 g. *Pack talkie-walkie : <ul style="list-style-type: none"> • Fourni avec chargeur. • Portée 8 km en champs libre. • 8 canaux. • Rétroéclairage. • Clip ceinture. • Dimensions min : L.55 x H.165 x P.30 mm *Laser mètre 60 m <ul style="list-style-type: none"> • Mesure distance, surface, volume. • Mesure 5 cm à 60 m. • Précision : +/- 1,5 mm • IP 54. • Livré avec : piles. • Poids : 90 g. • Dimensions min : L.42 x H.111 x P.23 mm
8	<p><u>Ensemble des EPI Sécurité Incendie :</u></p> <p>20 Gilet de formation incendie, lot de 20 paire Gants anti-chaueur</p>



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
9	<p><u>Ensemble de la signalisation Sécurité incendie :</u></p> <p>* 10 Signalisation au sol pour issues de secours : • Très forte adhérence, Permet de matérialiser l'espace au sol à ne pas encombrer, Grande résistance à l'arrachement, Dimensions minimales : L.865 x H.400 mm</p> <p>* 10 Signalisation au sol pour extincteur : • Très forte adhérence, • Permet de matérialiser l'espace au sol à ne pas encombrer, Grande résistance à l'arrachement, de L.865 x H.400 mm min</p>
10	<p><u>Couverture anti-feu rectangle - lot de 20 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tissu de fibres de verre. • Haute performance. • Totalement incombustible. • Conforme à la norme NF EN 1869. • Boîtier PP blanc. <p>Dimensions couverture : L.1200 x l.1800 mm Dimensions conditionnement: L.180 x H.250 x P.45 mm</p>
11	<p><u>Kit d'évacuation :</u></p> <p>4 Brassards d'évacuation en vert de L.360 x H.70 mm min : Système pratique d'utilisation sans attache velcro, • S'enroule automatiquement autour du bras.</p> <p>4 Brassards Guide-fil en jaune de L.360 x H.70 mm min : Système pratique d'utilisation sans attache velcro, • S'enroule automatiquement autour du bras.</p> <p>4 Brassards Serre-file en jaune de L.360 x H.70 mm min : Système pratique d'utilisation sans attache velcro, • S'enroule automatiquement autour du bras.</p> <p>4 Gilets d'évacuation Guide-fil en jaune taille unique</p> <p>4 Gilets d'évacuation Serre-file en jaune taille unique</p> <p>2 Mégaphone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portée jusqu'à 500 m. • Alimentation : 8 piles R14 (fournies). • Puissance : 20 W. • Dimensions min : Ø 230 x L.340 mm
12	<p><u>Fourniture et transport d'une Valise de formation à Habilitation électrique :</u></p> <p>La première valise comporte 2 départs prise domestique et 1 départ éclairage, pour réaliser des interventions de vérification, de condamnation, de branchement et de remplacement de Dimensions (HxLxP) : 450 x 460 x 290 mm- Poids : 10 Kg</p> <p>La deuxième valise se raccorde sur la première, elle est basée sur 1 départ moteur, permet de réaliser des interventions de vérification et de mesure de Dimensions (H x L x P) ; 450 x 460 x 290 mm- Poids : 12.5 Kg"</p>
13	<p><u>Fourniture et transport d'un Kit d'intervention pour les pollutions accidentelles :</u></p> <p>Ce kit convient à la rétention des polluants tels que les hydrocarbures, l'eau ainsi que les produits chimiques.</p>

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	<p>La capacité d'absorption de ce kit de dépollution est de l'ordre de 20 litres. Ce kit contient plus au moins des éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 Sac en nylon avec fermeture éclair. 10 feuilles absorbantes épaisseur double de 400 x 500 mm minimum. 2 boudins de barrage de minimum : diamètre 80 mm, et de longueur 1200 mm 1 paire de gants en nitrile. 2 essuyeurs 300 x 300 mm 2 sacs de récupération de déchets 20 litres en PE
14	<p><u>Fourniture et transport des Bacs de rétention et bacs pour absorbants :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Coffre mobile pour sable et absorbants : <ul style="list-style-type: none"> • Roues en caoutchouc. • Couvercle incliné drainant l'eau. • Capacité min : 75 litres. • 100% PE recyclable. • Poids max : 11 kg. • Dimensions min : L.590 x H.1070 x P.435 mm 2. Palette de rétention pour 2 fûts debout : <ul style="list-style-type: none"> • Caillebotis amovible. • Capacité de rétention min : 250 litres. • Charge maximum min : 600 kg. • En polyéthylène. • Poids max : 20 kg à vide. • Dimensions min : L.1300 x H.400 x P.750 mm
15	<p><u>Fourniture et transport d'un Kit de 4 COLLECTEURS SVELTE DE TRI SELECTIF</u> : Solution de recyclage complète Fabriqué en matériel hautement résistant</p> <p>Couvercles avec différentes structures et couleurs, faciles pour le tri des déchets Permet le recyclage de plusieurs types de déchets : Papier, plastique, verre, ... Plusieurs logos de tri des déchets afin de permettre une meilleure gestion du tri des déchets Dimensions: 21.6 x 46.6 x 2.0 cm</p>
16	<p><u>Pack défibrillateur de formation comportant une variété de scénarios préprogrammés</u> (min 4 scénarios) livré avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 défibrillateur de formation. - 5 électrodes de formation. - 1 télécommande. - 1 chargeur pour défibrillateur. - 1 housse de transport



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
17	<p><u>Fourniture et transport d'un Pack Famille de 3 Mannequins</u> (bébé, enfant, adulte corp entier) de secourisme et d'enseignement avec technologie QCPR : chaque mannequin comporte un lot de 6 masques de visage et un lot de 24 voies respiratoires</p>
18	<p><u>Douche de sécurité portable: Réservoir portable avec douchette de sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Douchette lave yeux / corps activée par un levier avec poussoir d'arrêt et munie d'une coupe oculaire en caoutchouc souple. • Flexible de 1,50 m minimum en inox. • Réservoir de 15 litres minimum d'eau pressurisé à 6 bar au moyen d'un raccord placé sur le réservoir. • Equipé d'un manomètre de contrôle et d'une soupape de sécurité.
19	<p><u>Armoire de secours mural de 20 personnes :</u></p> <p>En acier poudré anti-UV 2 portes Etagères en plastique transparent Avec serrure à clé Dimension min (50 x 20 x 50)</p> <p>Pourvu de : désinfectants et antiseptiques autorisés, graisses stériles, coton hydrophile, bandes, sparadrap, pansements adhésifs, une paire de ciseaux, pinces, gants jetables, sac en caoutchouc pour l'eau et la glace, antispasmodiques, antalgiques, fortifiants cardiaques de secours, un garrot, un thermomètre clinique et des seringues jetables, fixée au parement avec des vis et des cheville</p>
20	<p><u>Couverture de survie:</u> Protège du froid, de la chaleur et de l'humidité.</p>
21	<p><u>Gondole premiers secours en PEMD entièrement recyclable :</u></p> <p>3 points d'ancrage au sol.</p> <ul style="list-style-type: none"> • montée à visser au mur. • Poids max : 34 kg. • Dimensions min : L.740 x H.1725 x P.600 mm

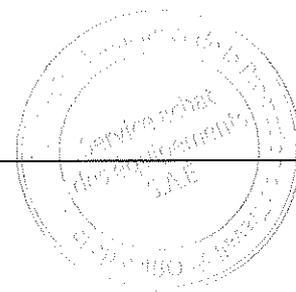
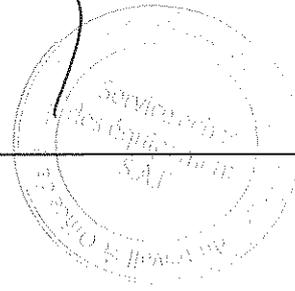


Tableau de répartition :

Item	Désignations et caractéristiques techniques	CMC CASA	TOTAL
1	Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE « Risques électriques »	1	1
2	Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE, « risques mécaniques »	1	1
3	Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE « Risques chimiques »	1	1
4	Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE « risques soudage »	1	1
5	Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE « Risques chantier »	1	1
6	Ensemble EPI travail en hauteur	4	4
7	EPI Travail espace clos/confiné	2	2
8	Ensemble des EPI Sécurité Incendie	10	10
9	Ensemble de la signalisation Sécurité incendie	1	1
10	Couverture anti-feu rectangle - lot de 20	2	2
11	Kit d'évacuation	1	1
12	Fourniture et transport d'une Valise de formation à Habilitation électrique	2	2
13	Fourniture et transport d'un Kit d'intervention pour les pollutions accidentelles.	1	1
14	Fourniture et transport des Bacs de rétention et bacs pour absorbants	1	1
15	Fourniture et transport d'un Kit de 4 COLLECTEURS SVELTE DE TRI SELECTIF	1	1
16	Pack défibrillateur de formation comportant une variété de scénarios préprogrammés	2	2
17	Fourniture et transport d'un Pack Famille de 3 Mannequins(Bébé, enfant, adulte corps entier)	2	2
18	Douche de sécurité portable: Réservoir portable avec douchette de sécurité	2	2
19	Armoire de secours mural de 20 personnes	1	1

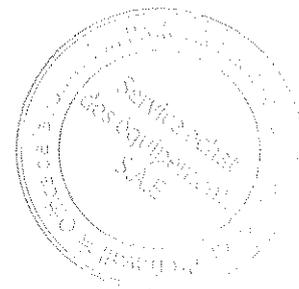
Item	Désignations et caractéristiques techniques	CMC CASA	TOTAL
20	Couverture de survie: Protège du froid, de la chaleur et de l'humidité.	10	10
21	Gondole premiers secours en PEMD entièrement recyclable	1	1

LE SOUMISSIONNAIRE	LE MAITRE D'OUVRAGE
<u>Lu et accepté</u>	 ABDELATIF AOURAGH Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique



[Handwritten mark]

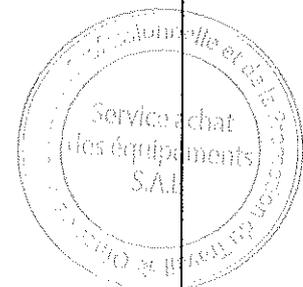
Spécifications techniques des fournitures proposées par le concurrent pour lot N°1 et Lot N°2



Lot N°1 : Protection incendie

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	<p>Un Container de formation+ Ensemble de signalisation Sécurité incendie : Une salle de formation feu entièrement équipée, connectée par tablette, fonctionnelle et autonome, livrée prête à l'emploi comprenant :</p> <p><u>1. Un local technique équipé de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'armoire de commande, IP66, dans laquelle se logent les alimentations 230 V /12 V, le tableau électrique, le récepteur radio, les cartes de télécommande et de gestion des générateurs de flammes, les asservissements, l'électronique de la détection gaz et de la température. • L'ensemble cuve-pompe pour remplissage des extincteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 100 l. - Pompe haute pression 25 l /min. - Moteur électrique 1,5 CV. • L'alimentation des 2 bouteilles de gaz propane avec les 3 détendeurs des générateurs. <p>Le local devra être protégé par une détection gaz propane en partie basse qui provoque la fermeture de 2 électrovannes montées en série. Le détecteur de gaz est protégé par une grille de protection.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écran et enregistreur numérique qui permettent : <ul style="list-style-type: none"> - De visualiser en direct les séquences de formation. - De débriefer en salle de formation théorique. - De fournir sur clé USB la séquence de formation aux stagiaires. • Un convecteur de 1000 W permet de mettre hors-gel le local technique. • Une réglette étanche de 36 W assure l'éclairage de la salle. • La porte d'accès est équipée d'une serrure et d'une grille de ventilation. <p><u>2. Une salle de formation pratique :</u></p> <p>De 13 m2 min, hauteur 2400 mm min, habillée de tôles de bardage pré-peintes sur le côté droit et le fond permettant le passage des câbles électriques et l'alimentation gaz des générateurs. La porte</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<p>d'accès est équipée d'une serrure et d'une grille de ventilation ainsi que d'une barre anti-panique. Une grille de ventilation est également présente à l'autre extrémité du container. Le désenfumage du container s'effectue au moyen d'un extracteur équipé d'un variateur. L'éclairage de la salle de formation est réalisée au moyen de tubes fluorescents étanches 2 x 36 W. Cette salle est équipée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Générateurs de flammes :</u> <ul style="list-style-type: none"> - 1 générateur de flammes feu sec modulaire EVDF L.500 x H.300 x P.500 mm permettant de réaliser des feux en partie basse. - 1 générateur de flammes modulaire EVDF L.550 x H.200 x P.500 mm sur support inox de hauteur 700 mm permettant de réaliser feu de friteuse, ordinateur, armoire, écran plat.... - 1 générateur de flammes feu sec étagère EVDF L.885 x H.1425 x P.500 mm permettant de réaliser des feux en partie basse ou partie basse + haute au moyen d'une vanne de sélection manuelle. • <u>Extincteurs de formation.</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 2. - Remplissage de ces extincteurs au moyen d'une connection rapide. La commande de ce remplissage se trouvant sur la façade de l'armoire avec un arrêt automatique en fin de cycle. • <u>Extincteurs CO2.</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 3. - Fixés par supports magnétiques sur la cloison. • <u>Générateur de fumée radio Colt 4 permettant d'enfumer très rapidement la salle de formation :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement avec aérosol. - Temps de chauffe : 5 min.- 120 m3/min. • <u>Equipement d'ambiance sonore radio</u> permettant de réaliser des ambiances sonores réalistes à l'environnement souhaité (ERP, hôpital, industrie, parking ...) • <u>Une détection gaz :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Une centrale gaz avec affichage digital avec 1 détecteur propane (en partie basse). - Un détecteur CO (hauteur des voies respiratoires). - Une tour 3 feux. 		



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<p>- Une sirène flash extérieure. 1er seuil de LIE ou 1er seuil de CO : information visuelle. 2ème seuil de LIE ou 2ème seuil de CO : coupure automatique de l'arrivée gaz.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Une détection de température</u> : permettant de faire comprendre à l'élève l'intérêt de se positionner en partie basse. 3 thermocouples sont installés en partie haute, médiane et basse avec report sur 3 indicateurs installés sur l'armoire. • <u>Une caméra infrarouge</u> : Positionnée sur l'angle de l'armoire de commande avec report sur l'écran situé dans le local technique : Permet d'appréhender en réel les comportements de l'élève face à un scénario prédéfini. • <u>La télécommande radio</u> : permettant le lancement de scénarios prédéfinis dans lesquels les éléments s'allument en chaîne de façon organisée préalablement, avec des niveaux croissants de difficulté. <p>- La mise en route en radio de chaque élément (générateurs de flammes, générateur de fumée, Equipement d'ambionace sonore, extracteur...)</p>		
2	<p>SUMILATEUR RV Ensemble de formation réalité virtuelle : dédié à la formation incendie. Flightcase intégrant : – un ordinateur spécifique réalité virtuelle. – un casque à angle de vision 110°. – deux manettes. – deux traqueurs. Environnement virtuel à 360°. Simulation de conditions réelles, en fonction du scénario choisi. Plusieurs choix de scénarios (min 4 choix) présents nativement (licences à vie). À la difficulté croissante permettent de compléter les exercices de formation traditionnels avec un réalisme incomparable : détection incendie, levée de doute, départ de feu, manipulation d'un extincteur, mise à l'abri, appel des secours, désenfumage, réarmement de la centrale.</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
3	<p><u>Licence ERP de type W (à vie)</u> permettant d'installer de nouveaux modules de formation à la réalité virtuelle sur le Matériel susmentionné</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette licence vient enrichir l'outil en proposant des scénarios complémentaires à ceux déjà présents nativement ▪ la licence devra être perpétuelle 	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	




BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

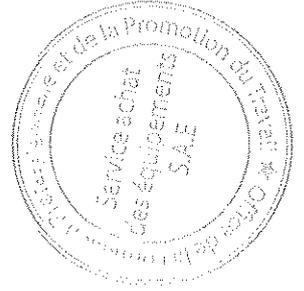
Lot N°1 : Protection incendie

Items N°	Désignations	(1) Unité	(2) Prix unitaire HT/HDD/HTVA	(3) Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3)+(4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5)+(6)
1	Une salle de formation feu entièrement équipée, connectée par tablette, fonctionnelle et autonome	U	1					
2	SUMILATEUR RV	U	2					
3	Licence ERP de type W	U	2					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

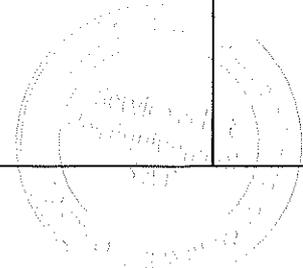



Lot n°2 : Equipements HSE et Premiers secours SST

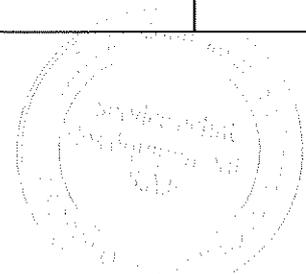
Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	<p><u>Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE</u>, type : adulte à corps entier de taille 180 cm et de la couleur de la peau en Vitrine d'exposition en plexiglas avec un ensemble d'EPI Risques électriques répondant aux normes en vigueur y compris :</p> <p>2 Tenues électricien de travail séparée veste col montant et pantalon, 2 Paire de chaussures de protection isolante jusqu'à 1000V (classe 0), 2 Casque de sécurité isolant électrique avec écran facial, en polyéthylène haute densité anti-UV 2 Paires de gants isolants électriques en latex classe 0 basse tension 2 Coquilles anti-bruit, avec anneaux d'étanchéité SNR 31 dB 2 Tapis isolante, Type : en caoutchouc diélectrique, Classe 0 (1000v), Dimensions :100 x 100 cm 2 Nappe isolante électrique velcro, Dimensions :70 x 40 cm</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
2	<p><u>Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE</u>, type : adulte à corps entier de taille 180 cm et de la couleur de la peau en Vitrine d'exposition en plexiglas avec un ensemble d'EPI risques mécaniques automobiles répondant à toutes les normes en vigueur y compris :</p> <p>2 Combinaisons de travail, couleur : Bleu marine 2 Casque de protection, contre la chute d'objets et les lésions cérébrales et fractures de crâne résultantes, contre la déformation latérale 2 Lunettes de protection avec monture intégrale, avec résistance à particules de gaz et poussière fine, avec oculaire unique sur une monture flexible et sangle élastique 2 Paire de gants contre les risques mécaniques, en coton avec renfort en cuir dans la paume, résistant à l'abrasion, aux coupures par lame, aux déchirures et aux perforations, 2 Casques antibruit, couplées aux casques de protection, avec atténuation acoustique de 30 dB 2 Paire de bottes basses de protection, avec résistance au glissement, à la pénétration et à l'absorption d'eau 2 Ceintures avec sac de plusieurs compartiments pour outils</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
3	<p><u>Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE</u>, type : adulte à corps entier de taille 180 cm et de la couleur de la peau en Vitrine d'exposition en plexiglas avec un ensemble d'EPI Risques chimiques répondant à l'ensemble des normes en vigueur y compris :</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	2 Combinaisons catégorie III, Type : anti-chlore, fermeture à glissière, avec capuchon, tissu antiacide et étanche au gaz 2 Paires de gants contre les produits chimiques 2 Paires de bottes, avec protection anti- acide et semelles antidérapante, avec résistance à la pénétration et à l'absorption d'eau 2 Équipement de protection respiratoire (EPR), filtrant non assisté, composé d'un masque complet, classe 1, qui couvre les yeux, le nez, la bouche et le menton et d'un filtre spécial, avec un filtre contre les gaz combinés à un filtre contre les particules (P3),		
4	<u>Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE, type :</u> adulte à corps entier de taille 180 cm et de la couleur de la peau en Vitrine d'exposition en plexiglas avec ensemble d'EPI risques soudage répondant à l'ensemble des normes en vigueur y compris : 2 Bleu de protection pour la réalisation de travaux de soudure, soumis à une température ambiante jusqu'à 100°C 2 Tablier de protection pour la réalisation de travaux de soudure, soumis à une température ambiante jusqu'à 100°C, 2 Casque de protection, contre les éclaboussures de métal fondu, 2 Masque de protection, avec serre-tête et avec filtres de soudure, 2 Paire de gants pour soudeurs, 2 Paire de manchons à épaule de serrage degré A pour soudeur, 2 Casque antibruit, couplées aux casques de protection, avec atténuation acoustique de 30 dB, 2 Paire de guêtres pour soudeur, 2 Paire de chaussures de sécurité soudeur, avec semelle antidérapante 2 Sacoche porte-électrodes pour soudeur, 2 Équipement de protection respiratoire (EPR), filtrant non assisté, composé d'un masque, quart de masque qui couvre le nez et la bouche, avec un filtre contre les gaz combiné à un filtre contre les particules	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
5	<u>Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE, type :</u> adulte à corps entier de taille minimum 180 cm et de la couleur de la peau en Vitrine d'exposition en plexiglas avec ensemble d'EPI Risques chantier répondant à toutes les normes en vigueur y compris : 2 Tenue de travail séparée veste et pantalon avec bande fluorescentes 2 Casque de chantier contre les coups, 2 Lunettes de protection avec monture intégrale	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	2 Paire de gants contre les risques BTP 2 Casque antibruit, couplées aux casques de protection, avec atténuation acoustique de 30 dB 2 Paires de chaussures de sécurité, avec semelle antidérapante 2 Gilet de haute visibilité, de matériau combiné, couleur jaune, 2 Equipement de protection respiratoire (EPR), filtrant non assisté, composé d'un masque, demi masque qui couvre le nez, la bouche et le menton, avec filtre contre particules		
6	<u>Ensemble EPI travail en hauteur :</u> *Harnais Intégral : Points Sternal et Dorsal en D, et ceinture de maintien au travail EN 358 avec boucles automatiques *Casque avec Calotte en ABS haute performance, Harnais avec réglage à crémaillère Fas-Trac III, Bandeau antisueur cousu en PVC, Jugulaire 3 points, Homologué selon les normes EN 397, EN 50365. *Antichute à rappel automatique : Manucroche en acier pour échafaudage, Mousqueton en acier, Longueur min : 3 m * 10 Mousquetons en acier à vis : Norme EN 362 * Longe à amortisseur de chute : Corde kernmantel, Mousquetons à vis en acier 1,5 m fixe *Longe de retenue Corde kernmantel : Mousquetons à vis en aluminium Réglable de 3 m minimum	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
7	<u>EPI Travail espace clos/confiné :</u> *Lampe Atex torche Led Zone 0 *Lampe Atex frontale Zone 0 *Détecteur multigaz portable : Cellules XCell à réponse rapide, Appli ALTAIR Connect, Alarme sonore, vibrante et visuelle, Mesure des VLE / VME, Fonction marche/arrêt, Détecteur d'immobilité intégré, Afficheur rétro-éclairé, Gaz détectés : LIE, O2, CO, H2S; Alimentation : Batterie rechargeable - 24 h d'autonomie; ATEX II 2G Ex ia da II C T4; * Pompe de prélèvement permettant de convertir le détecteur susmentionné en détecteur à pompe pour effectuer des prélèvements à distance ; Caoutchouc surmoulé résistant ; Alimentation : Batteries rechargeables. *Chevalet accès interdit : Matériau : polypropylène. Dimensions L.300 x H.630x P.25 mm (plié) Fourni avec étiquettes format L.170 x H.250 mm. Poids : 720 g. *Pack talkie-walkie :	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	

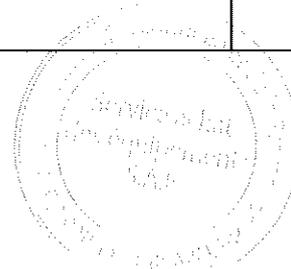


Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fourni avec chargeur. ▪ Portée 8 km en champs libre. ▪ 8 canaux. ▪ Rétroéclairage. ▪ Clip ceinture. ▪ Dimensions min : L.55 x H.165 x P.30 mm *Laser mètre 60 m ▪ Mesure distance, surface, volume. ▪ Mesure 5 cm à 60 m. ▪ Précision : +/- 1,5 mm ▪ IP 54. ▪ Livré avec : piles. ▪ Poids : 90 g. ▪ Dimensions min : L.42 x H.111 x P.23 mm 		
8	<p><u>Ensemble des EPI Sécurité Incendie :</u> 20 Gilet de formation incendie, Lot de 20 paire Gants anti-chaueur</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
9	<p><u>Ensemble de la signalisation Sécurité incendie :</u> * 10 Signalisation au sol pour issues de secours : ▪ Très forte adhérence, Permet de matérialiser l'espace au sol à ne pas encombrer, Grande résistance à l'arrachement, Dimensions minimales : L.865 x H.400 mm *10 Signalisation au sol pour extincteur: ▪ Très forte adhérence, ▪ Permet de matérialiser l'espace au sol à ne pas encombrer, Grande résistance à l'arrachement, de L.865 x H.400 mm min</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
10	<p><u>Couverture anti-feu rectangle - lot de 20 :</u> ▪ Tissu de fibres de verre. ▪ Haute performance. ▪ Totalement incombustible. ▪ Conforme à la norme NF EN 1869. ▪ Boîtier PP blanc. Dimensions couverture : L.1200 xl.1800 mm Dimensions conditionnement : L.180 x H.250 xP.45 mm</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
11	<p>Kit d'évacuation : 4 Brassards d'évacuation en vert de L.360 x H.70 mm min : Système pratique d'utilisation sans attache velcro, • S'enroule automatiquement autour du bras. 4 Brassards Guide-fil en jaune de L.360 x H.70 mm min : Système pratique d'utilisation sans attache velcro, • S'enroule automatiquement autour du bras. 4 Brassards Serre-file en jaune de L.360 x H.70 mm min : Système pratique d'utilisation sans attache velcro, • S'enroule automatiquement autour du bras. 4 Gilets d'évacuation Guide-fil en jaune taille unique 4 Gilets d'évacuation Serre-file en jaune taille unique 2 Mégaphone : • Portée jusqu'à 500 m. • Alimentation : 8 piles R14 (fournies). • Puissance : 20 W. • Dimensions min : Ø 230 x L.340 mm</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
12	<p>Fourniture et transport d'une Valise de formation à Habilitation électrique : La première valise comporte 2 départs prise domestique et 1 départ éclairage, pour réaliser des interventions de vérification, de condamnation, de branchement et de remplacement de Dimensions (HxLxP) : 450 x 460 x 290 mm- Poids : 10 Kg La deuxième valise se raccorde sur la première, elle est basée sur 1 départ moteur, permet de réaliser des interventions de vérification et de mesure de Dimensions (H x L x P) : 450 x 460 x 290 mm- Poids : 12.5 Kg"</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	
13	<p>Fourniture et transport d'un Kit d'intervention pour les pollutions accidentelles : Ce kit convient à la rétention des polluants tels que les hydrocarbures, l'eau ainsi que les produits chimiques. La capacité d'absorption de ce kit de dépollution est de l'ordre de 20 litres. Ce kit contient plus au moins des éléments ci-après : 1 Sac en nylon avec fermeture éclair. 10 feuilles absorbantes épaisseur double de 400 x 500 mm minimum. 2 boudins de barrage de minimum : diamètre 80 mm, et de longueur 1200 mm 1 paire de gants en nitrile.</p>	<p>Marque : Référence : Caractéristique proposée :</p>	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	2 essuyeurs 300 x 300 mm 2 sacs de récupération de déchets 20 litres en PE		
14	<p><u>Fourniture et transport des Bacs de rétention et bacs pour absorbants :</u></p> 1. Coffre mobile pour sable et absorbants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Roues en caoutchouc. ▪ Couvercle incliné drainant l'eau. ▪ Capacité min : 75 litres. ▪ 100% PE recyclable. ▪ Poids max : 11 kg. ▪ Dimensions min : L.590 x H.1070 x P.435 mm 2. Palette de rétention pour 2 fûts debout : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Caillebotis amovible. ▪ Capacité de rétention min : 250 litres. ▪ Charge maximum min : 600 kg. ▪ En polyéthylène. ▪ Poids max : 20 kg à vide. ▪ Dimensions min : L.1300 x H.400 x P.750 mm 	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
15	<p><u>Fourniture et transport d'un Kit de 4 COLLECTEURS SVELTE DE TRI SELECTIF</u> : Solution de recyclage complète Fabriqué en matériel hautement résistant</p> Couvercles avec différentes structures et couleurs, faciles pour le tri des déchets Permet le recyclage de plusieurs types de déchets : Papier, plastique, verre, ... Plusieurs logos de tri des déchets afin de permettre une meilleure gestion du tri des déchets Dimensions: 21.6 x 46.6 x 2.0 cm	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
16	<p><u>Pack défibrillateur de formation comportant une variété de scénarios préprogrammés</u> (min 4 scénarios) livré avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 défibrillateur de formation. - 5 électrodes de formation. - 1 télécommande. - 1 chargeur pour défibrillateur. - 1 housse de transport 	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
17	<u>Fourniture et transport d'un Pack Famille de 3 Mannequins :</u> (Bébé, enfant, adulte corp entier) de secourisme et d'enseignement avec technologie QCPR : chaque mannequin comporte un lot de 6 masques de visage et un lot de 24 voies respiratoires	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
18	<u>Douche de sécurité portable: Réservoir portable avec douchette de sécurité</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Douchette lave yeux / corps activée par un levier avec poussoir d'arrêt et munie d'une coupe oculaire en caoutchouc souple. ▪ Flexible de 1,50 m minimum en inox. ▪ Réservoir de 15 litres minimum d'eau pressurisé à 6 bar au moyen d'un raccord placé sur le réservoir. ▪ Equipé d'un manomètre de contrôle et d'une soupape de sécurité. 	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
19	<u>Armoire de secours mural de 20 personnes :</u> En acier peint anti-UV 2 portes Étagères en plastique transparent Avec serrure à clé Dimension min (50 x 20 x 50) Pourvu de : désinfectants et antiseptiques autorisés, graisses stériles, coton hydrophile, bandes, sparadrap, pansements adhésifs, une paire de ciseaux, pinces, gants jetables, sac en caoutchouc pour l'eau et la glace, antispasmodiques, antalgiques, fortifiants cardiaques de secours, un garrot, un thermomètre clinique et des seringues jetables, fixée au parement avec des vis et des chevilles	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
20	<u>Couverture de survie:</u> Protège du froid, de la chaleur et de l'humidité.	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
21	<u>Gondole premiers secours en PEMD entièrement recyclable :</u> 3 points d'ancrage au sol. <ul style="list-style-type: none"> ▪ montée à visser au mur. ▪ Poids max : 34 kg. ▪ Dimensions min : L.740 x H.1725 x P.600 mm 	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Lot n°2 : Equipements HSE et Premiers secours SST

Items N°	Désignations	Unité	(1) QTE	(2) Prix unitaire HT/HDD/HTVA	(3) Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3)+(4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5)+(6)
1	Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE « Risques électriques »	U	1						
2	Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE, « risques mécaniques »	U	1						
3	Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE « Risques chimiques »	U	1						
4	Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE « risques soudage »	U	1						
5	Fourniture et transport d'un mannequin de vitrine en PE « Risques chantier »	U	1						
6	Ensemble EPI travail en hauteur	U	4						
7	EPI Travail espace clos/confiné	U	2						
8	Ensemble des EPI Sécurité Incendie	U	10						
9	Ensemble de la signalisation Sécurité incendie	U	1						
10	Couverture anti-feu rectangle - lot de 20	U	2						
11	Kit d'évacuation	U	1						
12	Fourniture et transport d'une Valise de formation à Habilitation électrique	U	2						
13	Fourniture et transport d'un Kit d'intervention pour les pollutions accidentelles.	U	1						

Items N°	Désignations	Unité	(1) QTE	(2) Prix unitaire HT/HDD/HTVA	(3) Prix total HT/HDD/HTVA (3) = (1) x (2)	(4) Droits de Douanes sur (3)	(5) Prix total Hors TVA (5) = (3)+(4)	(6) TVA Appliquée sur (5)	(7) Montant TTC (7) = (5)+(6)
14	Fourniture et transport des Bacs de rétention et bacs pour absorbants	U	1						
15	Fourniture et transport d'un Kit de 4 COLLECTEURS SVELTE DE TRI SELECTIF	U	1						
16	Pack défibrillateur de formation comportant une variété de scénarios préprogrammés	U	2						
17	Fourniture et transport d'un Pack Famille de 3 Mannequins(Bébé, enfant, adulte corps entier)	U	2						
18	Douche de sécurité portable: Réservoir portable avec douche de sécurité	U	2						
19	Armoire de secours mural de 20 personnes	U	1						
20	Couverture de survie: Protège du froid, de la chaleur et de l'humidité.	U	10						
21	Gondole premiers secours en PEMD entièrement recyclable	U	1						
MONTANT TOTAL =									

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

